2026

www.acerfsformation.com

QUALIOPI
Certification qualité délivrée au titre de la catégorie
ACTION DE FORMATION

ACERFS FORMATION

« Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en nos centres certifiés et animées par des **formateurs certifiés** INRS OPPBTP, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations d'entretien, maintenance sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.**

Vos interlocuteurs

Christine TEISSIER
04 66 29 85 02 - 06 63 47 84 13
c.teissier@acerfsformation.com

Conseiller en formation
04 66 29 85 02
administratif@acerfsformation.com

NOUVEAU!

FORMATION SILICE CRISTALLINE

Nouvelle formation risque silice cristalline :
L'exposition à la silice cristalline est considérée règlementairement comme agent cancérogène

AIGUES-VIVES	BAGNOLS SUR CEZE
21 Octobre	20 Novembre

RISQUE PLOMB

A l'état de poussière, le plomb est un produit cancérigène, mutagène et reprotoxique. Le code du travail impose l'information et la formation à la sécurité des travailleurs susceptibles d'être exposés (Article R4412-87 du Code du travail – CMR)

CENTRE AIGUES-VIVES

FORMATION PREALABLE 2026

Catégorie	Durée	Dates
Encadrant Cumul de fonctions / Encadrant Technique / Encadrant de Chantier	5 jours 35h	**02, 03, 08, 09, 10 juillet 10, 11, 14, 15, 16 septembre 08, 09, 12, 13, 14 octobre 05, 06, 18, 19, 20 novembre 07, 08, 14, 15, 16 décembre**
Opérateur de chantier	2 jours 14h	**02 et 03 juillet – 06 et 07 août – 10 et 11 septembre – 08 et 09 octobre – 05 et 06 novembre – 07 et 08 décembre**

RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable 2026

Catégorie	Durée	Dates
Encadrant Cumul de fonctions / Encadrant Technique / Encadrant de Chantier	1 jour 7h	**10 juillet – 16 septembre – 14 octobre – 20 novembre – 16 décembre –**
Opérateur de chantier		**03 juillet – 17 juillet – 07 août – 11 septembre – 28 septembre – 09 octobre – 23 octobre – 06 novembre – 30 novembre – 08 décembre – 22 décembre**

FORMATION RISQUE PLOMB	**20 et 21 juillet**	**19 et 20 octobre**	**17 et 18 décembre**
FORMATION ADR Chapitre 1.3	**22 juillet**	**26 octobre**	**20 décembre**
Formation « Assistant(e) Administratif(ve) Amiante »	**01 et 02 octobre**		

Centre ACERFS Formation certifié
ZA Lallemande, RN 113,
30670 AIGUES-VIVES

- Plateforme pédagogique Amiante de 400m² climatisée
- Formation enveloppe intérieure, Extérieure, génie civil, toiture
- 6 salles de formation
- Vestiaires, douches H/F
- Salle de détente
- Parking privatif
- Unité Mobile de Décontamination Pédagogique conforme aux exigences

Carsat Retraite & Santé au travail

LES + ACERFS

- **FIT-TEST (test d'étanchéité et/ou de morphologie)**
- **UMD : Unité Mobile de Décontamination pédagogique conforme au référentiel CARSAT,**
- **Site technique canalisation et couverture,**
- **Apprentissage de l'écriture d'un mode opératoire par nos experts amiante,**
- **Ateliers pédagogiques spécifiques selon les métiers**

2026

www.acerfsformation.com

QUALIOPI
Certification qualité délivrée au titre de la catégorie
ACTION DE FORMATION

ACERFS FORMATION

« Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en nos centres certifiés et animées par des **formateurs certifiés** INRS OPPBTP, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations d'entretien, maintenance sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.**

CENTRE BAGNOLS-SUR-CEZE

Centre ACERFS Formation certifié
130 Route de Barjac,
30200 Bagnols-Sur-Cèze

- Plateforme pédagogique Amiante de 400m² climatisée
- Formation enveloppe intérieure, Extérieure, génie civil, toiture
- 4 salles de formation
- Vestiaires, douches H/F
- Salle de détente
- Parking privatif
- Unité Mobile de Décontamination Pédagogique conforme aux exigences

Carsat Retraite & Santé au travail

Qui est...

L'ENCADRANT TECHNIQUE ?

Il possède une responsabilité sur les décisions technico-commerciales, les études et l'établissement des documents techniques ou contractuels est amené à procéder à l'analyse des risques avant intervention sur MPCA (matériaux pouvant contenir de l'amiante), et à décider des méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation de l'opération au repli du chantier incluant la gestion des déchets.

L'ENCADRANT DE CHANTIER ?

Dans le cadre de son activité prévention, l'encadrement de chantier est amené, sous la responsabilité de l'encadrement technique, à maitriser l'organisation, la sécurité et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier et au traitement des déchets.

L'ENCADRANT CUMUL DE FONCTIONS ?

Dans le cadre de son activité prévention, l'encadrement mixte est également amené à maitriser l'organisation, la sécurité, et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier et au traitement des déchets.

L'OPERATEUR DE CHANTIER ?

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, des modes opératoires.

FORMATION PREALABLE 2026

Catégorie	Durée	Dates
Encadrant Cumul de fonctions / Encadrant Technique / Encadrant de Chantier	5 jours 35h	**02, 03, 06, 07, 08 juillet 03, 04, 07, 08, 09 septembre 01, 02, 05, 06, 07 octobre 02, 03, 16, 17, 18 novembre 03, 04, 07, 08, 09 décembre**
Opérateur de chantier	2 jours 14h	**02 et 03 juillet – 03 et 04 août – 03 et 04 septembre – 01 et 02 octobre – 02 et 03 novembre – 03 et 04 décembre**

RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable 2026

Catégorie	Durée	Dates
Encadrant Cumul de fonctions / Encadrant Technique / Encadrant de Chantier	1 jour 7h	**08 juillet – 09 septembre –07 octobre – 18 novembre – 09 décembre**
Opérateur de chantier		**03 juillet – 10 juillet – 04 août – 04 septembre – 24 septembre – 02 octobre – 09 octobre – 03 novembre – 27 novembre – 04 décembre – 23 décembre**

FORMATION RISQUE PLOMB	**21 et 22 septembre**	**02 et 03 novembre**
FORMATION ADR Chapitre 1.3	**29 septembre**	**16 novembre**
Formation « Assistant(e) Administratif(ve) Amiante »	**01 et 02 décembre**	

Qui est concerné ?

Le risque amiante est présent dans tout bâtiment construit avant le 1er juillet 1997. De ce fait, les professionnels (quel que soit leur statut : entrepreneurs, salariés, intérimaires...) de tous les corps de métier du bâtiment sont concernés.

Découvrez les dates des sessions du centre Aigues-Vives au dos de cette feuille